



ÉTAT DES ZONES PROTÉGÉES DE L'ONTARIO

Planification de la gestion

2021

Rapport sur les indicateurs de l'état des zones protégées de l'Ontario

Planification de la gestion

Cet indicateur donne un aperçu de la planification de la gestion des parcs provinciaux et des réserves de conservation.

État



État : Bon



Tendance (à long terme) : Inchangée

Pourquoi est-ce important

La planification de la gestion est un outil important qui aide Parcs Ontario, au moyen de consultation avec les Autochtones et le grand public :

- à appliquer la législation, l'orientation stratégique et la politique générale aux différents parcs provinciaux et réserves de conservations
- à orienter le développement d'installation et de programme dans un parc provincial ou une réserve de conservation
- à orienter la gestion des activités humaines dans un parc provincial ou une réserve de conservation
- à orienter la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel dans un parc provincial ou une réserve de conservation

Le processus de planification de la gestion entraîne la création d'un document approuvé appelé plan de gestion ou énoncé de gestion. Les plans de gestion sont écrits pour des emplacements présentant des problèmes complexes ou une infrastructure assez importante, alors que les énoncés de gestion sont produits pour des emplacements avec des problèmes moins complexes et une infrastructure minimale.

Les deux types de documents fournissent une orientation pour les usages permis et les activités de gestion sur une période de 20 ans. Les activités de gestion comprennent les activités pour conserver le patrimoine naturel et culturel, offrir des occasions d'activités récréatives de plein air, promouvoir l'appréciation du patrimoine et l'éducation en cette matière, ainsi que la recherche et la surveillance. L'orientation de la gestion est élaborée dans le cadre d'une approche souple et adaptative en matière de gestion qui comprend la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et l'adaptation.

Rapport sur les indicateurs de l'état des zones protégées de l'Ontario

Comment exerçons-nous une surveillance

Un plan ou un énoncé de gestion doit être préparé pour chaque parc provincial ou réserve de conservation en Ontario. Après 20 ans, les plans et les énoncés de gestion sont examinés afin de déterminer s'ils sont d'actualité, pertinents et efficaces. Un examen peut conclure qu'un document : 1) n'a pas besoin de modification (status quo), 2) exige des mises à jour administratives, 3) doit être modifié, 4) doit être remplacé.

Données

Sur les 340 parcs provinciaux réglementés, 332 ont une orientation de gestion approuvée en place. La planification de la gestion a été amorcée pour les huit parcs restants, qui ont tous été réglementés entre 2011 et 2017.

Sur les 295 réserves de conservation réglementées, 292 ont une orientation de gestion approuvée en place. La planification de la gestion n'est pas en cours pour les trois réserves de conservation restantes, qui ont été réglementées entre 2003 et 2012.

Ce qui arrive

Parcs Ontario a un processus normalisé pour prioriser les besoins de planification de la gestion. Un exercice de priorisation a été réalisé pour les parcs provinciaux dans chaque zone administrative en 2018, et les activités de planification sont réalisées en fonction des résultats.

En 2019, durant la transition entre le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère de l'Environnement de la Protection de la nature et des Parcs, les responsabilités concernant l'administration des réserves de conservation sont revenues à Parcs Ontario. Dans le cadre de la transition du programme, Parcs Ontario élabore actuellement une priorisation de la planification de la gestion pour les réserves de conservation.

Dernière mise à jour de l'indicateur :

Septembre 2020

Sources des données :

@PAR

Liens connexes

<https://www.ontario.ca/fr/page/planification-des-parcs-provinciaux-et-des-reserves-de-conservation>